

## Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

**Nbre de Conseillers :**

- en Exercice : 9
- Présents :
- Votants :

L'an Deux Mille vingt quatre

Le 30 juillet 2024 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraïis  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire bâtiment ancienne école,  
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine Maire.

**Date de convocation**

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 23/07/2024

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte,  
MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, QUIBLIER Aymeric

Absents :

Pouvoirs : MONGRENIER Julien donne pouvoir à CAVROY Antoine  
GRANGEON Régis donne procuration à CHARRIER Brigitte  
PAULET Marjolaine donne pouvoir à MAILLE Nadège

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

### LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2024

N° 2024 – 34 Objet : Scierie MEALLIER – Location d'un local à un ostéopathe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De donner bail une salle d'environ 15m² à M. Anthony REDON à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2024
- Décide de fixer le loyer mensuel à 199.50€ pour une durée de 3 ans
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N°2024 – 35 Objet : Scierie MEALLIER - Révision bail infirmières

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de réviser le bail des infirmières comme suit 231.01€ et le chauffage 43.94€ soit 274.95€ par mois à partir du loyer débutant début septembre 2024.

N° 2024- 36 Objet : Maison des associations - tarif de location salle de classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide des tarifs suivants :

Pour les personnes n'habitants pas sur la commune	Pour les personnes habitants de St André en Vivarais
120 € pour une durée de 48h	100 € pour une durée de 48h
70 € pour une demi-journée	50 € pour une demi-journée

Il est proposé de mettre en location la salle de classe pour des évènements non festifs, sans musique et pas plus de 22h le soir.

N° 2024- 37 Objet : Maison des associations - tarif de location bureau meublé et équipé (2h, demi-journée ou journée)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de mettre en location le bureau meublé et équipé (un ordinateur, une imprimante et accès au wifi), pour les personnes habitants et les personnes n'habitants pas à St André en Vivarais :

Pour un montant de : 8 € pour 2h

Pour un montant de : 10 € pour la demi-journée

Pour un montant de : 20 € pour une journée

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Il est proposé de mettre à disposition, le bureau, en cas de panne d'internet d'un habitant ayant besoin d'usage professionnel.